

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013015

Signataire : MCM/FB

Séance du Conseil Municipal du 27/06/2013

RAPPORTEUR : Djamila KHELAF

OBJET : Tarifs des centres de loisirs maternels et du centre de loisirs élémentaire Maria Casarès pour l'année 2013/2014

EXPOSE :

Tarif des centres de loisirs maternels :

Lors de sa séance du 11 avril 2013 le Conseil Municipal a adopté les nouveaux quotients servant de base à l'établissement des tarifs municipaux de restaurant scolaire et de centre de loisirs.

Nous vous proposons d'adopter les tarifs suivants de participations aux activités du centre de loisirs maternel d'Aubervilliers à compter du 3 septembre 2013 pour les garderies maternelles du matin, les soirées, les mercredis après midi et vacances scolaires, dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, avec la scolarité le mercredi matin, les tarifs des mercredis seront facturés à la demi journée :

TRANCHE	QUOTIENTS	ACTIVITES DU SOIR		
		Tarifs 2012/2013	Tarifs 2013/2014	Evolutions
A	0 à 105.00 €	0.24	0.24	0
B	105.01 à 150.00 €	0.39	0.39	0
C	150.01 à 200.00 €	0.59	0.60	+1.69 %
D	200.01 à 275.00 €	0.82	0.84	+2.44 %
E	275.01 à 350.00 €	0.93	0.95	+2.15 %
F	350.01 à 460.00 €	1.09	1.11	+1.84 %
G	460.01 à 610.00 €	1.20	1.23	+2.50 %
H	610.01 à 760.00 €	1.39	1.42	+2.16 %
I	760.01 à 920.00 €	1.45	1.48	+2.07 %
J	920.01 et plus	1.62	1.66	+2.47 %
G bis	Sans justificatifs de ressources	1.20	1.23	+2.50 %
K	Extérieurs ou sans quotient	1.62	1.66	+2.47 %
				+ 1.86 %

Tarif des centres de loisirs maternels :

TRANCHE	QUOTIENTS	ACTIVITES EN DEMI JOURNEE			ACTIVITES EN JOURNEE		
		Tarifs 2012/2013	Tarifs 2013/2014	Evolutions	Tarifs 2012/2013	Tarifs 2013/2014	Evolutions
A	0 à 105.00 €	0.33	0.33	0	0.66	0.66	0
B	105.01 à 150.00 €	0.59	0.59	0	1.18	1.18	0
C	150.01 à 200.00 €	0.89	0.91	+2.25 %	1.78	1.82	+2.25%
D	200.01 à 275.00 €	1.08	1.10	+1.85 %	2.16	2.20	+1.85%
E	275.01 à 350.00 €	1.27	1.29	+1.58 %	2.54	2.58	+1.58%
F	350.01 à 460.00 €	1.47	1.50	+2.04 %	2.94	3.00	+2.04%
G	460.01 à 610.00 €	1.66	1.70	+2.41 %	3.32	3.40	+2.41%
H	610.01 à 760.00 €	1.94	1.98	+2.06 %	3.88	3.96	+2.06%
I	760.01 à 920.00 €	2.04	2.08	+1.96 %	4.08	4.16	+1.96%
J	920.01 et plus	2.24	2.29	+2.23 %	4.48	4.58	+2.23%
G bis	Sans justificatifs de ressources	1.66	1.70	+2.41%	3.32	3.40	+2.41%
K	Extérieurs ou sans quotient	2.24	2.29	+2.23%	4.48	4.58	+2.23%
				+ 1.75 %			+ 1.75 %

Les cas particuliers :

- La situation des familles se présentant sans justificatifs de revenus est classée d'office dans la tranche de quotient G bis.
- Lorsque des enfants extérieurs à Aubervilliers sont occasionnellement accueillis au centre de loisirs maternels, le tarif maximum K leur est appliqué comme pour les familles ne venant pas faire calculer leur tarif

Forfait prestation de la garderie matinale :

	TARIFS 2012/2013	TARIFS 2013/2014	EVOLUTIONS
ACCUEIL A LA SEMAINE	9.60 EUROS	9.80 EUROS	Plus 2.08 %
ACCUEIL AU MOIS	26.10 EUROS	26.60 EUROS	Plus 1.92 %
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	4.10 EUROS	4.20 EUROS	Plus 2.44 %

Tarifs du centre de loisirs élémentaire Maria CASARES :

La ville d'Aubervilliers, en partenariat avec la ville de Saint-Denis, s'est engagée par convention dans la construction d'un groupe scolaire intercommunal comprenant un centre de loisirs maternel et un centre de loisirs élémentaire, dénommés Maria Casarès pour l'élémentaire et Robert Doisneau pour la maternelle.

En accord avec la ville de Saint-Denis, le groupe scolaire intercommunal étant situé sur le territoire de celle-ci, il est convenu que la ville de Saint-Denis assure le fonctionnement du groupe scolaire ainsi que celui des centres de loisirs.

Comme le stipule également la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal, chaque ville assure les inscriptions administratives aux activités périscolaires (restauration, étude, accueil de loisirs) ainsi que la facturation pour les familles domiciliées sur leur territoire. À ce titre les familles bénéficient des tarifs en vigueur sur leur lieu de domiciliation.

Le fonctionnement du centre de loisirs élémentaire étant organisé par convention, entre la commune d'Aubervilliers et l'association Aubervacances-Loisirs, il est nécessaire d'harmoniser les tarifs du centre de loisirs Maria Casarès avec les tarifs pratiqués par l'association Aubervacances-Loisirs à Aubervilliers.

Afin de pouvoir assurer la facturation aux familles des prestations du centre de loisirs, il est proposé au conseil municipal d'adopter la grille des tarifs du centre de loisirs élémentaire Maria Casarès sur la base des tarifs pratiqués sur le territoire d'Aubervilliers.

Centre de loisirs élémentaire Maria CASARES

TRANCHE	QUOTIENTS 2013/2014	Soir	1/2 journée	journée
A	0 à 105.00 €	1.00	0.50	1.00
B	105.01 à 150.00 €	1.00	0.65	1.30
C	150.01 à 200.00 €	1.00	0.90	1.80
D	200.01 à 275.00 €	1.00	1.10	2.20
E	275.01 à 350.00 €	1.00	1.30	2.60
F	350.01 à 460.00 €	1.00	1.45	2.90
G	460.01 à 610.00 €	1.00	1.70	3.40
H	610.01 à 760.00 €	1.00	1.90	3.80
I	760.01 à 920.00 €	1.00	2.00	4.00
J	920.01 et plus	1.00	2.15	4.30
G bis	Sans justificatifs de ressources	1.00	1.70	3.40
K	Extérieurs ou sans quotient	1.00	2.15	4.30

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013015

Signataire : MCM/FB

OBJET : Tarifs des centres de loisirs maternels et du centre de loisirs élémentaire Maria CASARES pour l'année 2013/2014.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n° 124 du 11 avril 2013 approuvant les nouveaux tarifs pour l'année 2013/2014 des restaurants scolaires et goûters,

Vu le budget communal,

Vu la convention de fonctionnement entre la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis ayant pour objet de définir les modalités de gestion scolaire et périscolaire du groupe scolaire intercommunal, dont l'école élémentaire est dénommée Maria Casarès et l'école maternelle Robert Doisneau,

Considérant qu'il convient d'ajuster les tarifs des centres de loisirs maternels en fonction de l'inflation,

Considérant que la ville de Saint-Denis en accord avec la ville d'Aubervilliers assurera l'organisation du centre de loisirs maternels et élémentaires du groupe scolaire,

Considérant que les inscriptions administratives aux activités périscolaires (restauration, étude, accueil de loisirs) se font auprès de chaque ville selon les modalités définies par chaque commune,

Considérant que la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis sont respectivement chargées de la facturation aux familles domiciliées sur leur territoire ou bénéficiant d'une dérogation pour l'ensemble des prestations réalisées,

Considérant que les enfants d'âge élémentaire domicilié sur la ville d'Aubervilliers doivent bénéficier des mêmes tarifs de centre de loisirs,

.
A l'unanimité.

DELIBERE

ADOpte les tarifs des participations familiales aux activités de garderies maternelles du matin, des soirées, des mercredis après midi et vacances du centre de loisirs maternels et du centre de loisirs élémentaire Maria Casarès comme suit à compter du 3 septembre 2013.

CENTRES DE LOISIRS MATERNELS CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRE CASARES

TRANCHE	QUOTIENTS	Tarifs 2013/2014 SOIR	Tarifs 2013/2014 ½ JOURNEE	Tarifs 2013/2014 JOURNEE	Tarifs 2013/2014 SOIR	Tarifs 2013/2014 ½ JOURNEE	Tarifs 2013/2014 JOURNEE
A	0 à 105.00 €	0.24	0.33	0.66	1.00	0.50	1.00
B	105.01 à 150.00 €	0.39	0.59	1.18	1.00	0.65	1.30
C	150.01 à 200.00 €	0.60	0.91	1.82	1.00	0.90	1.80
D	200.01 à 275.00 €	0.84	1.10	2.20	1.00	1.10	2.20
E	275.01 à 350.00 €	0.95	1.29	2.58	1.00	1.30	2.60
F	350.01 à 460.00 €	1.11	1.50	3.00	1.00	1.45	2.90
G	460.01 à 610.00 €	1.23	1.70	3.40	1.00	1.70	3.40
H	610.01 à 760.00 €	1.42	1.98	3.96	1.00	1.90	3.80
I	760.01 à 920.00 €	1.48	2.08	4.16	1.00	2.00	4.00
J	920.01 et plus	1.66	2.29	4.58	1.00	2.15	4.30
G bis	Sans justificatifs de ressources	1.23	1.70	3.40	1.00	1.70	3.40
K	Extérieurs ou sans quotient	1.66	2.29	4.58	1.00	2.15	4.30

ADOpte les tarifs forfaitaires pour l'accueil du matin

	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2012/2013
ACCUEIL A LA SEMAINE	9.80 EUROS	9.60 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	26.60 EUROS	26.10 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	4.20 EUROS	4.10 EUROS

Cas particuliers

- La situation des familles se présentant sans justificatifs de revenus est classée d'office dans la tranche de quotient G bis.
- Lorsque des d'enfants extérieurs à Aubervilliers sont occasionnellement accueillis au centre de loisirs maternels, le tarif maximum K leur est appliqué comme pour les familles ne venant pas faire calculer leur tarif

IMPUTE la recette au budget communal au 407 – 7067 (407 – 7067-421)

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué